

Demande de Propositions (RFP pour « Request For Proposals »)

No. D'Achat et Intitulé : PR – CI – 13 SELECTION DE PRESTATAIRES POUR LA REALISATION DE 10 FORAGES ET 10 SYSTEMES D'IRRIGATION DANS LES REGIONS DU PORO, TCHOLOGO ET BOUNKANI DANS LE CADRE DU PROJET CULTIVONS UN AVENIR MEILLEUR (CAM).

Date d'émission du RFP : 19/12/2025

Questions sur RFP à présenter avant : 09/01/2026

Maître d'Ouvrage : Helen Keller International (Helen Keller Intl)

Date limite pour la présentation des propositions : 23/01/2026 à 17h00

Lieu de Prestation : Côte d'Ivoire

Contenu de ce Document

SECTION 1 : Introduction, admissibilité des soumissionnaires, et définitions	1
SECTION 2 : Étendue du travail.....	2
SECTION 3: Instructions relatives aux propositions	4
SECTION 4 : Critères d'évaluation et bases pour l'attribution	9
SECTION 5 : Source de financement et code géographique autorisé.....	13
SECTION 6 : Validité de la proposition, date limite de dépôt des offres et instructions	13
SECTION 7 : Négociations	14
SECTION 8 : Modalités des appels d'offres	14
ANNEXE A : Déclaration de conflit d'intérêts	16

Il est recommandé que les soumissionnaires lisent cette RFP et toutes les pièces jointes dans leur intégralité, en accordant une attention particulière aux instructions et aux exigences. L'émission de cette RFP n'oblige en aucun cas Helen Keller International à octroyer un contrat et à payer les dépenses engagées pour la préparation et la soumission d'une proposition. Tous les destinataires de cet appel d'offres doivent traiter toutes les informations et tous les détails inclus dans la présente de manière confidentielle.

SECTION 1 : Introduction, admissibilité des soumissionnaires, et définitions

Introduction

Helen Keller Intl est une organisation à but non lucratif qui se consacre à sauver et à améliorer la vie des personnes vulnérables dans le monde en luttant contre les causes et les conséquences de la mauvaise santé, de la cécité et de la malnutrition. En Côte d'Ivoire, Helen Keller Intl met en œuvre divers programmes de santé et de nutrition à travers tout le pays.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet **Cultivons Un Avenir Meilleur (CAM)**, Helen Keller Intl envisage l'aménagement de dix sites de production d'aliments à forte valeur nutritionnelle. Pour y parvenir il faut réaliser, en amont des travaux, des études techniques puis suivre et contrôler ces travaux dans la phase opérationnelle. Faute de compétences en la matière en son sein, Helen Keller Intl invite tous les soumissionnaires éligibles à soumettre des propositions pour mener lesdites études et assurer ce suivi et contrôle.

Cette Demande de Propositions (RFP) vise à sélectionner **des entreprises** qui sont susceptibles d'offrir à Helen Keller Intl le meilleur rapport qualité-prix, quand les facteurs à la fois techniques et financiers sont combinés.

Le présent appel d'offre vise à sélectionner trois (03) prestataires qualifiés capable de proposer un dispositif technique pour rendre disponible l'eau sur les sites de production maraîchère.

Les prestataires retenus devront également assurer une mise en œuvre rapide et efficace du contrat de travaux.

Admissibilité des soumissionnaires

Cette RFP est ouverte aux entités non-gouvernementales qui sont considérées capables de mettre en œuvre l'étendue du travail, en étant reconnues pour leur intégrité et leur éthique professionnelle, et qui répondent aux critères d'admissibilité énoncés dans cette section.

Les soumissionnaires qui soumettent des propositions en réponse à cette RFP doivent satisfaire aux exigences suivantes :

- 1) Être une entité non gouvernementale (sociétés à but lucratif ou à but non lucratif, organisations non gouvernementales (ONG), etc.) légalement enregistrée en vertu des lois du pays où elle opère
- 2) Avoir démontré sa capacité et son expertise dans la mise en œuvre de l'étendue des travaux
- 3) Avoir achevé les procédures requises de représentations et certifications incorporées dans cette RFP
- 4) Être disposé à se conformer aux règles et réglementations pertinentes des donneurs et aux exigences de Helen Keller Intl.

Remarque : Helen Keller Intl ne doit pas octroyer de contrat à une entreprise interdite, suspendue ou proposée pour exclusion par le gouvernement des Etats-Unis et de la Côte d'Ivoire, ou une entreprise qui propose de faire affaire avec des sociétés ou des dirigeants de sociétés interdites, suspendues ou proposées pour exclusion, dans l'exercice de leurs obligations.

SECTION 2 : Étendue du travail

Helen Keller Intl doit évaluer toutes les propositions reçues en réponse à cette RFP conformément aux critères d'évaluation décrits dans ce document.

Ce RFP contient les annexes suivantes :

- Annexe A : Divulgence des conflits d'intérêts
- Annexe B : Format du curriculum vitae à utiliser par le personnel (un document par personne)
- Annexe C : Modèle d'offre financière (feuilles de calcul Excel séparées)
- Annexe D : Typologies des sites et allotissements
- Annexe E : Visite de sites

Cadre de la prestation

Bien que les conditions naturelles (climat et hydrographie) soient favorables à l'agriculture en Côte d'Ivoire avec une bonne structure nationale hautement qualifiée chargée de sa vulgarisation, le secteur agricole Ivoirien est encore caractérisé entre autres par :

- Des agriculteurs de subsistances moins bien formés aux techniques modernes de production notamment les techniques agro dont la conséquence est le caractère traditionnel dominant de la production alimentaire ;
- Des systèmes de production largement dominés par de petites exploitations agricoles.
- Une utilisation extensive des terres ;
- Un fort taux de pertes après récoltes ;

C'est dans ce cadre qu'intervient le projet Cultivons Un Avenir Meilleur (CAM). Ce projet s'articule autour de quatre composantes que sont :

Composante 1 – Augmentation de la productivité agricole des petites agricultrices des communautés vulnérables et souffrant d'insécurité alimentaire

Composante 2 – Augmentation de la résilience et des revenus des femmes grâce aux associations villageoises d'épargne et de crédit (AVEC), à la transformation post-récolte et à la valorisation des cultures locales riches en micronutriments.

Composante 3 – Amélioration de l'autonomisation des femmes et de la prise de décision au sein des ménages et des communautés pour une production agricole diversifiée, la nutrition et la résilience.

Helen Keller Intl attache une grande importance à la qualité de ses prestations auprès des communautés et la satisfaction de celles-ci par rapport aux interventions faites.

Dans cette optique, l'organisation souhaite soulager les exploitantes agricoles dans la vision de la composante 01 en facilitant leur accès à l'eau d'irrigation sur les sites de production maraîchères à travers la réalisation de forages et de systèmes d'irrigations semi californiens. Ainsi chaque site de production doit disposer d'un forage et d'un système d'irrigation alimenté par des panneaux photo voltaïques.

Objectifs et tâches principales

La finalité des travaux est de mettre à la disposition des bénéficiaires un périmètre irrigué sur (01) hectare dans chaque localité. Chaque périmètre se caractérisera par les éléments suivants :

- ✓ des plans d'aménagement des sites de productions et de la description des travaux
- ✓ de la liste des ressources matérielles et humaines requises pour la réalisation des travaux ;
- ✓ du délai de réalisation des travaux qui ne devra pas excéder trois (3) mois ;
- ✓ du coût estimatif des travaux ;
- ✓ d'assurer le suivi et contrôle à pied d'œuvre des travaux.

L'atteinte des objectifs suscités requiert la réalisation par les soumissionnaires des activités suivantes :

- ✓ Collecte des données de base
- ✓ Enquêtes sociologiques sommaires (évaluation des impacts sociaux et intégration communautaire, analysant la gouvernance, la perception, l'appropriation et l'utilisation de l'eau par les populations locales)
- ✓ Etudes topographiques
- ✓ Etudes géophysiques (localisation des nappes phréatiques, des aquifères et des structures géologiques avant le forage) et détermination des débits
- ✓ Etudes électrotechniques
- ✓ Traitement des données et Conception du périmètre
- ✓ Suivi et contrôle des travaux.

Méthode de travail

Le prestataire devra s'appuyer sur :

- Une analyse des offres du marché et des besoins spécifiques liés à la création et l'équipement des forages sur les sites de production maraîchères.
- Des échanges avec Helen Keller Intl pour bien comprendre les attentes et contraintes opérationnelles liées à la prestation ;
- Une offre claire et détaillée présentant les garanties proposées, recommandations et modalités d'application spécifiques à la gestion des systèmes d'irrigation
- Une présentation d'une offre technique et financière complète, adressée à Helen Keller Intl.

Qualifications requises du prestataire

Les prestataires devront répondre aux critères suivants :

- Être légalement enregistré et autorisé à exercer en tant qu'entreprise dans le domaine de l'hydraulique et/ou du génie civile en Côte d'Ivoire ;
- Justifier d'une expérience d'au moins cinq (05) ans dans la réalisation et équipements de forages pour l'irrigation de sites agricoles (maraîchers) idéalement auprès d'ONG, institutions internationales ou de l'Etat ;
- Fournir des références récentes (au cours des 3 dernières années) d'organisations ayant bénéficié de services similaires ;
- Disposer des ressources humaines et matérielles suffisantes.

Déroulement de la prestation

Le contrat de travaux portera sur la réalisation de forages, la fourniture et installation des équipements d'exhaures sur les sites de production pour le compte des communautés bénéficiaires. Les prestataires devront fournir, dans leur offre, les éléments suivants :

- Une proposition technique complète : études topographiques et d'implantation des ouvrages, équipements d'exhaure, dossiers de recollement...
- Une proposition financière détaillée en lien avec la proposition technique
- Un plan prévisionnel de mise en œuvre et du délai de réalisation des travaux.

Modalités contractuelles

- L'évaluation des offres se fera de manière rigoureuse sur les aspects techniques, financiers et administratifs,
- Aucun échange ne sera engagé avec les prestataires durant la phase d'évaluation. Seuls les candidats présélectionnés à l'issue des évaluations techniques seront contactés pour un entretien de clarification ;
- Helen Keller Intl se réserve le droit de ne pas attribuer le contrat si aucune proposition ne répond aux exigences fixées.

Visite de sites

- La visite des sites est **obligatoire** et aura lieu **du 05 au 08 janvier 2026**.
 - **Poro : EDIA OMER 05 04 03 02 17**
 - **Tochologo : OUATTARA SEYDOU 05 06 53 03 21**
 - **Boukani : SILUE DRISSA 05 06 36 06 05**

Garantie des travaux : Les travaux sont garantis sur une période de 06 mois avec une retenue de garantie de 10% du montant total du marché.

Période contractuelle prévue et mécanisme d'attribution

La durée initiale du contrat de travaux est de trois (03) mois, avec un démarrage prévu en janvier 2026. Les soumissionnaires doivent clairement définir les coûts d'exploitation nécessaires pour le début des services.

Les détails opérationnels doivent être clairement spécifiés par le prestataire dans son offre.

Helen Keller Intl entend attribuer un prix forfaitaire fixe de **contrat de travaux** à l'offre sélectionnée. Aucun profit, frais, taxe ou frais supplémentaires ne peuvent être ajoutés après l'attribution du contrat. Cette RFP est assujettie à tous les termes et conditions du contrat qui en découle. Toutes les attributions suivantes doivent être régies en vertu de ces termes et conditions.

SECTION 3 : Instructions relatives aux propositions

La proposition du soumissionnaire doit comprendre deux documents distincts :

1^{ère} Partie – Offre technique

2^{ème} Partie – Offre financière

L'offre technique et l'offre financière (ou « la proposition ») doivent être présentées séparément. Le soumissionnaire ne doit inclure aucune donnée relative aux coûts dans l'offre technique.

La proposition doit être présentée de manière concise et structurée et doit expliquer en détail la disponibilité, l'expérience et les ressources du soumissionnaire pour assurer les services sollicités.

Il est possible de ne pas prendre en compte dans le processus d'évaluation toutes les propositions incomplètes ou qui ne sont pas axées sur ces critères. Toutes les propositions **doivent être présentées en langue française.**

Les offres techniques et financières doivent être présentées avec une **lettre d'accompagnement**, portant la signature et le cachet du représentant autorisé de l'organisation du soumissionnaire, et comprenant les informations suivantes :

- i. Date de présentation de la proposition
- ii. Durée de validité de la proposition (minimum {90} jours)
- iii. Nom de l'entreprise ou de l'organisation
- iv. Nom et fonction du représentant autorisé de l'organisation
- v. Type d'entreprise ou d'organisation
- vi. Adresse
- vii. Téléphone
- viii. Courriel
- ix. Numéro d'identification fiscale
- x. Autres documents requis à joindre à la lettre d'accompagnement :
 - a) Copie du registre de commerce ou d'exploitation.
 - b) Copie de la déclaration fiscale d'existence et l'attestation de régularité fiscale à jour.
 - c) Copie de la déclaration de la CNPS à jour.

Les soumissionnaires doivent également soumettre un formulaire signé de déclaration au sujet des conflits d'intérêts. Ce formulaire doit être évalué pour déterminer si le soumissionnaire se trouve actuellement dans une situation de conflit d'intérêts réel ou potentiel selon la définition de l'annexe A. S'il est conclu que tous les conflits d'intérêts déclarés par le soumissionnaire pourraient avoir une incidence négative sur sa capacité à réaliser les prestations, Helen Keller Intl peut décider de rejeter la proposition présentée. Si le formulaire de déclaration de conflit d'intérêts n'est pas correctement rempli, la proposition présentée peut être également rejetée.

1^{ère} Partie : OFFRE TECHNIQUE

L'offre technique doit être rédigée en Français, dactylographiée avec le logiciel Microsoft Word, à interligne simple, et chaque page doit être numérotée de façon consécutive. Le nombre maximum de pages pour chaque composant de l'offre technique est donné ci-dessous.

L'offre technique doit inclure les éléments suivants :

- **Documents administratifs :**

Présentation de votre structure (statut juridique, capital social, organigramme, nom des dirigeants, domaine d'activité, taille, fonctionnement), y mentionné la situation géographique exacte (ville, quartier, ilot n° d'appartement ou villa, n° de téléphone fixe et de fax obligatoire). Le document devra faire 3 pages maximum.

Document obligatoire et éliminatoire

- Registre de commerce/DFE avec **activité principale** en rapport avec l'objet du marché (Hydraulique, Bâtiment, Génie Civil, Travaux Publics). **Éliminatoire**
- Une attestation d'assurance responsabilité civile et multirisque professionnelle valable au moment du dépôt des offres. **Éliminatoire**
- Les attestations VISA ou les états financiers **certifiés** des trois dernières années (2022, 2023 et 2024) avec un chiffre d'affaires minimum de 150.000.000 FCFA **par année**. **Éliminatoire**

Tout soumissionnaire n'ayant pas produit un seul de ces documents ou ne remplissant pas l'une des conditions ci-dessus, ne sera pas retenu pour la suite du processus.

Document obligatoire et non éliminatoire

- L'attestation de Régularité fiscale valable au moment du dépôt des offres
- L'attestation de régularité sociale CNPS valable au moment du dépôt des offres
- Le Relevé d'Identité Bancaire

Le soumissionnaire retenu devra produire ces documents dans un délai de 10 jours ouvrés à compter de la date de notification. A défaut de la présentation de ces documents, le contrat sera attribué au soumissionnaire venant en second.

- **Dossier technique :**

- 1) Approche technique et méthodologique (9 pages maximum)**

Les soumissionnaires devront démontrer leurs compréhensions des besoins spécifiques de Helen Keller Intl en matière d'approvisionnement en eau d'irrigation des parcelles agricoles maraîchères à travers des forages alimentés par des panneaux photos voltaïques.

- 1) Approche technique**

Les soumissionnaires devront démontrer leur compréhension des besoins spécifiques à travers une brève description des prestations demandées à travers les points suivants :

- Présentation claire des objectifs : garantir une disponibilité permanente en eau sur les 10 périmètres maraichers (forages à bon débit, panneaux photos voltaïques performants, pompes immergées de qualité, schémas de distribution de l'eau, poly tanks etc.) ;
- Identification des risques spécifiques au contexte local et des défis, notamment sur l'environnement et la cohésion sociale des communautés bénéficiaires.
- Proposition d'une offre modulable et adaptable selon l'évolution des besoins.
- Description des étapes clés du déploiement : Etudes d'exécutions, implantation des sites et actualisation des quantitatifs, fourniture des équipements d'irrigation, construction d'abris pour station de pompage et des panneaux photovoltaïques, pose des conduites et des fûts, mise en eau et élaboration du calendrier d'irrigation, élaboration du dossier de recollement
- Planning prévisionnel et délai de réalisation des travaux contenant des mois subdivisés en semaines. Chaque mois sera pris égal à 4 semaines. Le délai de réalisation des travaux est de trois (03) mois.

- 2) Expériences du soumissionnaire dans le domaine de la réalisation des forages et des systèmes d'irrigation**

Les soumissionnaires doivent justifier de leur capacité à réaliser des prestations d'aménagement de sites agricoles pour l'irrigation, au moyen d'expériences antérieures pertinentes et similaires, en adéquation avec l'objet du présent appel d'offres.

À cet effet, ils devront fournir un tableau récapitulatif des Attestations de Bonne Exécution (ABE), accompagné des coordonnées complètes des référents. HKI se réserve le droit de contacter les personnes référencées. Les coordonnées ne sont pas comptabilisées dans la limite de pages de la présente section.

Expériences démontrées dans la réalisation des forages et des systèmes d'irrigation (2022–2025)

Les soumissionnaires doivent présenter au moins cinq (05) ABE de marchés répondant aux critères suivants :

- ABE de marchés exécutés entre 2022-2025
- ABE avec un montant minimum de 60.000.000 FCFA
- Marchés exécutés pour des ONG, organisations internationales, Nations Unies ou toute autre structure financée par des bailleurs internationaux.

3) Composition de l'équipe et qualifications du personnel clé

Le soumissionnaire devra disposer au minimum du personnel clé indicatif dans le tableau ci-dessous :

N°	Qualification	Position	Expérience dans le domaine de la réalisation des forages et des systèmes d'irrigation	Nombre de projets similaires réalisés.
01	Ingénieur du Génie Rural, de l'hydraulique ou de l'équipement rural	Chef de projet	08 ans	10 périmètres
02	Ingénieur du Génie Rural, de l'hydraulique ou de l'équipement rural	Chargé d'études en aménagement hydroagricole	05 ans	06 périmètres
03	Technicien Supérieur Géomètre, Topographe, Génie Rural, hydraulique, équipement rural, Bâtiment et Travaux Publics.	Chargé d'études Topographiques	05 ans	06 sites
04	Technicien supérieur en électrotechnique, électronique ou de l'électricité ou photovoltaïque	Chargé d'études des équipements photovoltaïques	05 ans	02 sites
05	Master en Géophysique	Chargé d'études géophysiques.	05 ans	05 sites
06	Technicien supérieur dans le domaine du Génie Rural, de l'hydraulique ou de l'équipement rural	Chargé de Suivi et Contrôle de travaux	03 ans	02 périmètres
07	Technicien supérieur en Génie Rural, Hydraulique, Géologie, Géotechnique, Eau et Assainissement, ou tout autre domaine connexe lié aux travaux de forage	Conducteur de forage / Chef sondeur	05 ans	05 forages

Chef de Projet

- être Ingénieur du Génie Rural, de l'hydraulique ou de l'équipement rural ;
- avoir une ancienneté d'au moins huit (8) années ;
- avoir participé aux études d'avant-projet détaillé d'aménagement ou de réhabilitation d'au moins dix (10) périmètres irrigués avec réseau sous pression.

Chargé d'études en aménagement hydro Agricole

- être Ingénieur du Génie Rural, de l'hydraulique ou de l'équipement rural ;
- avoir une ancienneté d'au moins cinq (5) années ;
- avoir participé à la réalisation d'études d'avant-projet détaillé d'aménagement ou de réhabilitation d'au moins six (06) périmètres irrigués avec réseau sous pression ;

Chargé d'études Topographiques

- avoir un niveau d'études d'au moins BAC +2 dans un domaine intégrant la topographie (Géomètre, Génie Rural, hydraulique, équipement rural, Bâtiment et Travaux Publics) ;
- avoir une ancienneté d'au moins cinq (5) années ;
- avoir réalisé des levés topographiques d'au moins six (6) sites de travaux d'aménagement hydroagricole.

Chargé d'études des équipements photovoltaïques

- avoir un niveau de Brevet de Technicien (BT) dans le domaine de l'électrotechnique, de l'électronique ou de l'électricité ;
- avoir une ancienneté d'au moins cinq (5) années ;
- avoir participé au dimensionnement d'au moins deux (2) champs photovoltaïques destinés à l'alimentation électrique de motopompes ;

Chargé d'études géophysiques

- avoir au moins un niveau de Technicien supérieur (BAC+2) dans un domaine traitant de la géophysique
- avoir une ancienneté d'au moins cinq (5) années ;
- avoir participé aux études géophysiques d'au moins cinq (5) sites de forage ;

Chargé de Suivi et Contrôle de travaux

- avoir au moins un niveau de Technicien supérieur (BAC+2) dans le domaine du Génie Rural, de l'hydraulique ou de l'équipement rural ;
- avoir une ancienneté d'au moins trois (3) années ;
- avoir réalisé le suivi et contrôle des travaux d'aménagement ou de réhabilitation d'au moins deux (2) périmètres irrigués.

Conducteur de forage / Chef sondeur

- avoir au moins un niveau Technicien supérieur (BAC+2) dans l'un des domaines suivants : Génie Rural, Hydraulique, Géologie, Géotechnique, Eau et Assainissement, ou tout autre domaine connexe lié aux travaux de forage ;
- disposer d'une formation spécifique ou d'une attestation professionnelle en conduite de foreuse (marteau fond de trou, rotary, air-lift, etc.), délivrée par un organisme reconnu ou acquise par une expérience attestée ;
- justifier d'une ancienneté d'au moins cinq (05) années dans la conduite de forages hydrauliques ;
- avoir réalisé la conduite opérationnelle d'au moins cinq (05) forages d'eau destinés à l'alimentation de systèmes d'irrigation ou d'adduction d'eau potable.

Pour chaque profil, le soumissionnaire devra fournir les documents suivants :

- a) Une copie du curriculum vitae à jour du personnel proposé selon le modèle fourni dans l'annexe C. Le curriculum vitae ne doit pas dépasser trois pages et doit être présenté dans un ordre chronologique en commençant par l'expérience professionnelle la plus récente et en résumant les aptitudes et les qualifications adéquates.
- b) Une copie du diplôme
- c) Une copie de la Carte Nationale d'Identité ou du Passeport
- d) Le pays de résidence de toutes les personnes incluses dans l'équipe en charge de la prestation de ce service (c'est-à-dire le pays dans lequel la ou les personnes résident et d'où elles proviennent quand elles se déplacent pour atteindre le lieu d'exécution des obligations dans le cadre de ce travail de consultant).
- e) Si un des membres de l'équipe ne réside pas dans le pays d'affectation pour l'exécution des services requis, le soumissionnaire doit indiquer comment cette personne va se déplacer afin d'effectuer ces services, ainsi que le temps de trajet estimé. Le soumissionnaire doit spécifier le nombre de voyages qui peuvent s'avérer nécessaires et donner le nom des membres de l'équipe qui participent à ces voyages.

Le soumissionnaire doit informer Helen Keller Intl s'il a l'intention de remplacer un membre important de l'équipe (en donnant les raisons) avant la date d'attribution et il doit fournir à Helen Keller Intl les informations requises pour l'approbation d'une proposition de remplacement.

Tout remplacement doit être soumis à l'approbation de Helen Keller Intl. Ceci est également valable pour tout remplacement intervenant pendant la durée du contrat.

Helen Keller Intl peut choisir de contacter le soumissionnaire avant de prendre une décision finale. Merci de confirmer si c'est possible, en veillant à ce que les coordonnées complètes sont également inclus dans le curriculum vitae (courriel, numéro de téléphone).

2^{ème} Partie : OFFRE FINANCIÈRE

Le contrat octroyé est un contrat définitif à prix fixe et le paiement en est effectué une fois que les livrables associés aux services ou aux produits sont reçus. Les paiements sont effectués par Helen Keller Intl uniquement via des moyens de paiement électroniques et tous les comptes bancaires doivent être strictement au nom du prestataire.

Dans le cadre de l'offre financière, les soumissionnaires doivent inclure un budget détaillé, présenté avec l'aide du logiciel **Microsoft Excel**, exprimé en franc CFA, avec un descriptif budgétaire dans une colonne devant chaque ligne de dépenses, qui décrit la base des éléments de coûts répertoriés. Les informations justificatives doivent être fournies de manière suffisamment détaillée pour permettre une analyse et une évaluation complète du caractère satisfaisant de chaque élément de coût. Les soumissionnaires doivent inclure et énumérer clairement **tous** les coûts jugés nécessaires pour mener à bien les travaux demandés ci-dessous.

Le modèle d'offre financière se trouve à l'annexe C et doit comprendre les éléments suivants :

1. Coût de la main d'œuvre : Le soumissionnaire doit fournir des informations relatives à la structure de l'équipe, aux tarifs journaliers et au niveau d'effort (mesurés en jours) pour les livrables indiqués. Il est nécessaire d'énoncer les hypothèses formulées lors de la présentation des informations sur les coûts, y compris les options supplémentaires, et de spécifier toutes les conditions.

2. Autres coûts directs : Le soumissionnaire doit fournir une estimation détaillée des autres coûts directs principaux jugés nécessaires à l'achèvement des travaux. Les autres coûts directs couvrent les frais de transport, les visas et les indemnités journalières. Tout autre coût direct doit être préalablement convenu avec Helen Keller Intl.

3. Taux indirects et frais fixes : Si le soumissionnaire a comme pratique courante de budgétiser les taux indirects, par exemple les frais généraux, les frais annexes, les frais administratifs, ou tous les autres frais, il doit expliquer cette pratique et donner la base d'application des frais dans le descriptif du budget. Helen Keller Intl se réserve le droit de demander des informations supplémentaires pour justifier les taux indirects d'un soumissionnaire. Les frais fixes proposés doivent également être expliqués dans le descriptif du budget et présentés à part dans les états financiers.

NB : le montant des offres se fera en Hors Taxe (HT) en vertu de l'exonération sur la TVA dont bénéficie Helen Keller Intl.

SECTION 4 : Critères d'évaluation et bases pour l'attribution

Helen Keller Intl va suivre une méthodologie de sélection du meilleur rapport qualité-prix. Helen Keller Intl peut attribuer à une entreprise éligible et responsable dont la proposition est la plus avantageuse pour l'organisation, un contrat en prenant en compte d'autres facteurs de la proposition, y compris, mais sans s'y limiter, la conformité aux exigences de la DDP sans réserve notables.

Les soumissionnaires ne peuvent pas modifier les offres non recevables après la date limite de dépôt des propositions afin de les rendre recevables. Cependant, Helen Keller Intl peut demander à un soumissionnaire de clarifier son offre s'il n'existe pas de divergence significative.

Les critères ci-dessous peuvent servir de base pour l'évaluation des propositions. La sélection repose principalement sur les mérites techniques des propositions, mais le prix et d'autres facteurs sont pris en considération, et l'attribution n'est octroyée que si la proposition est jugée satisfaisante sur le plan technique et à un prix raisonnable.

Méthode d'évaluation des offres :

L'évaluation se fera sur la base du meilleur rapport qualité/prix et suivra les étapes suivantes :

Étape 1 : Analyse administrative

Cette étape consiste à vérifier la conformité des dossiers soumis par rapport aux exigences administratives de l'appel d'offres. Toute offre non conforme sera écartée et ne sera pas analysée techniquement.

Étape 2 : Évaluation technique

Les offres administrativement conformes seront évaluées sur la base de leur qualité technique. Seuls les soumissionnaires ayant obtenu une note minimale de **60 points sur 100** seront retenus pour l'étape suivante.

Étape 3 : Analyse financière

Les offres financières des candidats qualifiés seront examinées pour évaluer la compétitivité des coûts proposés en lien avec la qualité des services.

Le soumissionnaire ayant passé ces différentes étapes, et présenté une offre financière jugée compétitive et conforme aux exigences de qualité, sera retenu pour l'attribution du marché.

Critères d'évaluation technique :

CRITERES D'EVALUATION	POINTS
Approche technique et méthodologique	20
<i>Compréhension du contexte et des objectifs du projet (4 points)</i> <ul style="list-style-type: none">• Pertinence de l'analyse du contexte agricole et hydraulique des sites maraîchers• Bonne compréhension des enjeux liés à l'accès durable à l'eau, à l'irrigation solaire et aux bénéficiaires (femmes, communautés vulnérables)• Cohérence entre les objectifs du projet CAM et la solution proposée	20
<i>Qualité de l'approche technique proposée (4 points)</i> <ul style="list-style-type: none">• Pertinence et cohérence de la solution technique (forages, pompes immergées, panneaux photovoltaïques, systèmes d'irrigation semi-californiens, stockage et distribution)• Adéquation des équipements proposés avec les conditions locales (débit, profondeur, durabilité, maintenance)• Justification technique des choix opérés	

<p>Méthodologie de mise en œuvre des travaux (3 points)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Clarté et logique de la méthodologie proposée • Pertinence des étapes décrites : <ul style="list-style-type: none"> ○ études préalables (topographiques, géophysiques, électrotechniques), ○ implantation des ouvrages, ○ réalisation des forages et équipements, ○ mise en eau et tests, ○ élaboration du dossier de recollement • Prise en compte du suivi et du contrôle à pied d'œuvre <p>Identification et gestion des risques (3 points)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identification des risques techniques, environnementaux et sociaux • Mesures de mitigation proposées, notamment en matière de cohésion sociale, d'appropriation communautaire et de durabilité des ouvrages <p>Planning et respect des délais (3 points)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Qualité et réalisme du planning prévisionnel • Respect du délai maximum de trois (03) mois • Découpage clair des activités par semaines • Cohérence entre planning, méthodologie et ressources mobilisées <p>Durabilité, exploitation et maintenance des ouvrages (3 points)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte de la durabilité des installations • Proposition de mesures pour l'entretien, la maintenance et la gestion des systèmes d'irrigation • Implication des bénéficiaires dans l'exploitation des ouvrages 	
<p>Expériences du soumissionnaire dans le domaine de la réalisation des forages et des systèmes d'irrigation</p>	20
<p>Les soumissionnaires doivent présenter au moins cinq (05) ABE de marchés répondant aux critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ABE de marchés exécutés entre 2022-2025 • ABE avec un montant minimum de 60.000.000 FCFA • Marchés exécutés pour des ONG, organisations internationales, Nations Unies ou toute autre structure financée par des bailleurs internationaux. <p>Chaque ABE est noté sur 04 points, dans la limite du nombre de ABE demandées.</p>	20
<p>Composition de l'équipe et qualifications du personnel clé</p>	60
<p>Chef de Projet (10 points)</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ être Ingénieur du Génie Rural, de l'hydraulique ou de l'équipement rural ; ○ avoir une ancienneté d'au moins huit (8) années ; ○ avoir participé aux études d'avant-projet détaillé d'aménagement ou de réhabilitation d'au moins dix (10) périmètres irrigués avec réseau sous pression. 	60

Chargé d'études en aménagement hydro Agricole (8 points)

- être Ingénieur du Génie Rural, de l'hydraulique ou de l'équipement rural ;
- avoir une ancienneté d'au moins cinq (5) années ;
- avoir participé à la réalisation d'études d'avant-projet détaillé d'aménagement ou de réhabilitation d'au moins six (06) périmètres irrigués avec réseau sous pression

Chargé d'études Topographiques (8 points)

- avoir un niveau d'études d'au moins BAC +2 dans un domaine intégrant la topographie (Géomètre, Génie Rural, hydraulique, équipement rural, Bâtiment et Travaux Publics) ;
- avoir une ancienneté d'au moins cinq (5) années ;
- avoir réalisé des levés topographiques d'au moins six (6) sites de travaux d'aménagement hydroagricole.

Chargé d'études des équipements photovoltaïques (8 points)

- avoir un niveau de Brevet de Technicien (BT) dans le domaine de l'électrotechnique, de l'électronique ou de l'électricité ;
- avoir une ancienneté d'au moins cinq (5) années ;
- avoir participé au dimensionnement d'au moins deux (2) champs photovoltaïques destinés à l'alimentation électrique de motopompes ;

Chargé d'études géophysiques (8 points)

- avoir au moins un niveau de Technicien supérieur (BAC+2) dans un domaine traitant de la géophysique
- avoir une ancienneté d'au moins cinq (5) années ;
- avoir participé aux études géophysiques d'au moins cinq (5) sites de forage ;

Chargé de Suivi et Contrôle de travaux (8 points)

- avoir au moins un niveau de Technicien supérieur (BAC+2) dans le domaine du Génie Rural, de l'hydraulique ou de l'équipement rural ;
- avoir une ancienneté d'au moins trois (3) années ;
- avoir réalisé le suivi et contrôle des travaux d'aménagement ou de réhabilitation d'au moins deux (2) périmètres irrigués.

Conducteur de forage / Chef sondeur (10 points)

- avoir au moins un niveau Technicien supérieur (BAC+2) dans l'un des domaines suivants : Génie Rural, Hydraulique, Géologie, Géotechnique, Eau et Assainissement, ou tout autre domaine connexe lié aux travaux de forage ;
- disposer d'une formation spécifique ou d'une attestation professionnelle en conduite de foreuse (marteau fond de trou, rotary, air-lift, etc.), délivrée par un organisme reconnu ou acquise par une expérience attestée ;
- justifier d'une ancienneté d'au moins cinq (05) années dans la conduite de forages hydrauliques ;
- avoir réalisé la conduite opérationnelle d'au moins cinq (05) forages d'eau destinés à l'alimentation de systèmes d'irrigation ou d'adduction d'eau potable.

TOTAL DES NOTES

100

L'absence de CV certifié sincère et signé OU de copie légalisée du diplôme datant de moins de 6 mois d'un membre du personnel clé donne droit à 0 point pour le poste considéré

Une fois l'évaluation des offres techniques terminée, Helen Keller Intl doit évaluer les offres financières relativement à la présentation du budget, les descriptifs budgétaires et la rentabilité (raisonnable, réaliste, coordonnée avec l'offre technique et les exigences de la RFP). Aucun point n'est attribué aux offres financières, mais il faut prendre en compte ces critères conjointement avec le score total de l'offre technique. Cette RFP suit le processus de compromis selon lequel Helen Keller Intl peut attribuer un contrat à l'offrant dont la proposition représente la meilleure valeur pour Helen Keller Intl et le programme. Helen Keller Intl peut attribuer un contrat à un soumissionnaire dont le prix est plus élevé s'il est déterminé que sa valeur technique est supérieure et mérite d'avoir un coût ou un prix accru.

SECTION 5 : Source de financement et code géographique autorisé

RAS

SECTION 6 : Validité de la proposition, date limite de dépôt des offres et instructions

Les propositions doivent avoir une période de validité de **{90 jours}** à partir de la date de dépôt, comme indiqué dans la lettre d'accompagnement.

Les propositions doivent être soumises par voie électronique avant la date limite indiquée sur la lettre d'accompagnement de cette DDP uniquement à l'adresse suivante : civ.procurement@hki.org en indiquant dans l'objet du courriel la mention suivante « **PR – CI – 13 SELECTION DE PRESTATAIRES POUR LA REALISATION DE 10 FORAGES ET 10 SYSTEMES D'IRRIGATION DANS LES REGIONS DU PORO, TCHOLOGO ET BOUNKANI DANS LE CADRE DU PROJET CULTIVONS UN AVENIR MEILLEUR (CAM).**».

Une offre complète relative à la proposition doit inclure les documents suivants, qui doivent tous faire référence au numéro de la RFP indiqué sur la lettre d'accompagnement de ce document :

- **Lettre d'accompagnement**
- **Offre technique** incluant votre compréhension de l'offre, la description de la mise en œuvre de la prestation avec les détails d'expériences passées
- **Offre financière** (Budget Détaillé)
- **Formulaire de déclaration en matière de conflit d'intérêts**
- **Copies des documents légaux du soumissionnaire**
- **Les CV de tous les membres de l'équipe** intervenant dans cette étude (maximum 3 pages par CV) ainsi que les copies des diplômes et les CNI
- Autres informations pertinentes relatives à la présentation de la proposition

SECTIONS_QUESTIONS : Aucune question formulée verbalement ne sera admise, que ce soit en personne ou par téléphone. Cependant, Helen Keller Intl est disposée à répondre aux questions écrites au sujet de cette RFP jusqu'à la date indiquée sur la lettre d'accompagnement de ce document. Toutes les questions relatives à cette DDP doivent être adressées par mail uniquement à civ.procurement@hki.org **au plus tard le 09/01/2026.**

Afin de garantir l'impartialité de la procédure, les réponses de Helen Keller Intl à toutes les questions jugées pertinentes seront communiquées à l'ensemble des soumissionnaires potentiels, tout en respectant l'anonymat du demandeur initial.

SECTION 7 : Négociations

Helen Keller Intl recherche les meilleures offres. Il est attendu que l'attribution d'un contrat se fait uniquement sur la base des offres originales reçues. Cependant, Helen Keller Intl se réserve le droit de mener des discussions et des négociations et / ou de demander des clarifications avant d'attribuer un contrat. En outre, Helen Keller Intl peut mener une analyse concurrentielle et limiter le nombre de soumissionnaires afin de créer un cadre d'évaluation incontestable pour les propositions les mieux notées. Les soumissionnaires les mieux notés, qui sont déterminés par le comité d'évaluation technique, peuvent être invités à présenter leurs meilleurs prix ou leurs réponses techniques pendant la durée de l'appel d'offres. Ils peuvent être amenés à faire une présentation orale, à la seule discrétion de Helen Keller Intl. Helen Keller Intl se réserve le droit d'octroyer des contrats séparés pour chacun des composants de la demande, ou de ne faire aucune attribution, si cette possibilité est jugée nécessaire.

SECTION 8 : Modalités des appels d'offres

1. La mise en circulation de cette RFP n'engage pas Helen Keller Intl à octroyer un contrat, ni à payer les frais occasionnés pour la préparation et la présentation d'une offre.
2. Les fichiers joints font partie intégrante de cette DDP.
3. Helen Keller Intl peut prendre contact avec les soumissionnaires pour confirmer les coordonnées de l'interlocuteur autorisé, l'adresse, le montant de l'offre et pour vérifier que la proposition a bien été envoyée en réponse à cet appel d'offres.
4. Fausses déclarations : Les soumissionnaires doivent fournir des renseignements complets, exacts et à jour, conformément à la présente demande de propositions et à ses pièces jointes.
5. Déclaration des conflits d'intérêts : Les soumissionnaires doivent déclarer dans le formulaire de l'annexe A, toute relation passée, présente ou future avec toute partie associée au lancement, à l'examen ou à la gestion de cet appel d'offres et de son éventuelle attribution. Faute de faire une déclaration complète et transparente, Helen Keller Intl devra réévaluer la sélection des soumissionnaires potentiels.
6. Droit de sélectionner ou de rejeter : Helen Keller Intl se réserve le droit de sélectionner et de négocier, à son entière discrétion, avec ces prestataires qui présentent les qualifications requises pour les demandes de propositions concurrentielles et de mettre fin aux négociations sans encourir de responsabilité. Helen Keller Intl se réserve également le droit de rejeter une ou toutes les propositions reçues sans apporter d'explication.
7. Droits réservés : Toutes les réponses à cette DDP deviennent la propriété de Helen Keller Intl et celle-ci se réserve le droit, à sa seule discrétion, de :
 - a. Disqualifier une offre parce que le soumissionnaire est incapable de suivre les instructions de l'appel d'offres ;
 - b. Renoncer à faire valoir toutes les distorsions de la part des soumissionnaires, vis-à-vis des exigences de la présente demande qui, de l'avis de Helen Keller Intl, ne peuvent pas être considérées comme étant des anomalies suffisantes pour rejeter ou disqualifier une offre, ou si une telle renonciation favorise une concurrence accrue ;
 - c. Prolonger le délai de présentation des offres à cette DDP après notification de tous les soumissionnaires ;
 - d. Annuler ou modifier le processus d'appel d'offres à tout moment et relancer une autre RFP considérée par Helen Keller Intl comme étant plus appropriée ;
 - e. Octroyer un contrat sur la seule base de l'évaluation initiale des offres sans discussion ;

- f. Attribuer seulement une partie des composants de l'appel d'offres ou attribuer plusieurs contrats pour les différentes activités.
8. Les soumissionnaires, et les éventuels employés qui vont participer aux activités, doivent divulguer tout facteur susceptible de limiter la capacité de l'organisation à réaliser les services de façon indépendante, notamment les relations avec leurs employés homologues, les emplois passés, etc.

ANNEXE A :
Déclaration de conflit d'intérêts

Politiques de Helen Keller Intl sur le Code de Conduite et l'Éthique : Conformément aux politiques de Helen Keller Intl sur le code de conduite et l'éthique, Helen Keller Intl exige que l'ensemble des activités d'approvisionnement se fassent de manière transparente. À ce titre, les employés de Helen Keller Intl doivent éviter tous les conflits d'intérêts ou tout ce qui pourrait apparaître comme un conflit d'intérêts. Ils doivent à tout moment être en mesure de divulguer entièrement leurs actions ou relations avec les fournisseurs, sous-traitants ou consultants potentiels. Ils ne peuvent pas solliciter, demander, accepter ou recevoir de recevoir des avantages de la part d'un fournisseur ou d'un fournisseur potentiel.

Helen Keller Intl se réserve le droit de rejeter une ou toutes les offres si c'est dans le meilleur intérêt de l'organisation et / ou de la population qu'elle sert. Toutes les parties qui présentent une proposition en réponse à la présente demande de propositions sont tenues de divulguer l'existence de tout conflit d'intérêts réel ou potentiel associé aux pays inclus dans leur proposition dans le document joint *Formulaire de déclaration de conflit d'intérêts*.

En cas de non-divulgaration de ces informations ou de divulgation partielle, Helen Keller Intl peut se résoudre à rejeter une proposition. Si une partie n'a pas de conflit à déclarer dans les pays concernés par sa proposition, elle peut remplir un formulaire en énumérant tous les pays concernés.

« **Conflit d'Intérêts** » désigne une situation dans laquelle un soumissionnaire, ou un affilié (défini ci-dessous), ou un sous-traitant (si nécessaire), a des intérêts (financiers, organisationnels, personnels, de réputation ou autres) qui peuvent ou pourraient rendre difficile son engagement envers Helen Keller Intl à remplir ses obligations de fournisseur d'une manière objective, indépendante et professionnelle ; ou c'est une situation dans laquelle il est raisonnable de prévoir que de tels intérêts vont se produire. Un conflit d'intérêts peut survenir dans les circonstances suivantes, qui ne sont pas exhaustives :

- i. un soumissionnaire a été ou est impliqué dans la conception d'une proposition ou d'une demande de financement qui a été ou qui sera présentée à Helen Keller Intl ;
- ii. un soumissionnaire a été ou est impliqué dans la formulation de conseils à l'égard d'une entité qui est le bénéficiaire principal ou un sous-bénéficiaire ;
- iii. un soumissionnaire a été ou est impliqué dans, ou a fourni des conseils concernant l'achat de biens et / ou de services par le bénéficiaire principal et / ou un sous-bénéficiaire ;
- iv. un soumissionnaire a été ou est impliqué dans la prestation de services d'audit au bénéficiaire principal et / ou à un sous-bénéficiaire ; ou,
- v. un soumissionnaire a exprimé son intérêt, a répondu à un appel d'offres, a offert des prestations de services de toute nature au bénéficiaire principal ou à un sous-bénéficiaire qui reste valable à ce moment et pour toute la durée de ce contrat.

« **Affilié** » désigne une entreprise, un individu ou une autre entité qui, directement ou indirectement : (i) contrôle ou peut contrôler un soumissionnaire ; (ii) est contrôlé par un soumissionnaire ou peut vraisemblablement être contrôlé par celui-ci ; ou (iii) avec un soumissionnaire, est contrôlé par une tierce partie ou peut vraisemblablement être contrôlé par celle-ci.

Formulaire de déclaration de conflits d'intérêts du soumissionnaire

Merci de cocher la case appropriée ci-dessous :

<input type="checkbox"/>	Le soumissionnaire déclare par la présente avoir lu et compris les règles relatives aux conflits d'intérêts indiquées dans la demande de propositions (RFP) et certifie qu'il n'existe aucun conflit d'intérêts de la part du soumissionnaire ou d'un affilié, en ce qui concerne les obligations de services à réaliser dans le cadre de la demande de propositions (RFP). Le soumissionnaire accepte par la présente de se conformer aux règles relatives aux conflits d'intérêts indiquées dans la demande de propositions (RFP).
<input type="checkbox"/>	Le soumissionnaire souhaite divulguer une ou plusieurs situations de conflit d'intérêts réelles ou potentielles et propose des mesures d'atténuation. <i>Remarque</i> : si cette case est cochée, veuillez décrire dans une pièce jointe, en détail, la situation et présenter un plan ou des mesures d'atténuation qui seront examinées par Helen Keller Intl.

Soumissionnaire :

Signature :	
Nom en caractères d'imprimerie :	
Fonction :	
Date :	

ANNEXE B :

Format du curriculum vitae à utiliser par le personnel (un document par personne)

(Ceci est UNIQUEMENT un exemple, supprimer ou modifier si nécessaire)

Nom :			
Fonction :			
Nationalité :			
Adresse du bureau :			
Qualifications professionnelles :			
Compétences linguistiques :			
Langue :	Lue :	Parlée :	Écrite :
Expérience professionnelle pertinente, y compris la durée et les responsabilités :			
Références :			
Nom :		Nom :	
Position :		Position :	
Organisation :		Organisation :	
Courriel :		Courriel :	
Adresse :		Adresse :	
Téléphone :		Téléphone :	
Relation :		Relation :	
Certification :			
Je déclare que les informations fournies dans ce curriculum vitae sont exactes et autorise Helen Keller Intl par la présente à entreprendre toutes les enquêtes qu'elle peut juger raisonnables et nécessaires au cours du processus d'évaluation, en relation avec les informations contenues dans ce curriculum vitae concernant mon aptitude au poste pour lequel j'ai été nommé.			
Signé :		Date :	

ANNEXE C
Format de l'offre financière
(Ceci est UNIQUEMENT un exemple, modifier si nécessaire)

FEUILLE DE RÉPARTITION DÉTAILLÉE DU BUDGET (EXEMPLE DE FORMAT)

DESIGNATION	UNITE	QUANT	COUT UNITAIRE (FCFA)	COUT TOTAL (FCFA)
Collecte des données de base				
Frais d'acquisition	Forfait	1		
Enquêtes sociologiques sommaires				
Honoraires	homme/j			
Perdiem	homme/j			
Frais de déplacement	Forfait	1		
Etudes topographiques				
Honoraires	homme/j			
Perdiem	homme/j			
Frais de déplacement	Forfait	1		
Etudes géophysiques et détermination des débits				
Honoraires	homme/j			
Perdiem	homme/j			
Frais de déplacement	Forfait	1		
Travaux d'implantation de forage	j			
Etudes électrotechniques				
Honoraires	homme/j			
Perdiem	homme/j			
Frais de déplacement	Forfait	1		
Traitement des données et Conception du périmètre				
Honoraires	homme/j			
Perdiem	homme/j			
Frais de déplacement	Forfait	1		
Suivi et contrôle des travaux				
Honoraires	homme/j			
Perdiem	homme/j			
Frais de déplacement	Forfait	1		
Frais de production documentaire	Forfait	1		

Signature du Directeur

* La base pour chacun de ces pourcentages doit être identifiée et documentée au moyen des états financiers audités.

ANNEXE D : Typologie des sites et allotissement

Typologie des sites

Localités	Caractéristiques
Sionhouakaha	Situé aux abords d'un bas fond
Séguebè	Situé aux abords d'un bas fond
Trypoungo	Aux abords du barrage du Solomougou quand il est en période de crue l'eau remonte vers le périmètre maraîcher. Mais en saison sèche pas d'eau
Sordi	A côté d'une retenue d'eau en aval assez éloigné du site
Lamékaha 2	Pas de cours d'eau aux abords ; un nouveau site
Séfongnékaha	Aux abords d'un marigot qui tarit en saison sèche
Gongonbel	Aux abords d'un bas fond situé en aval
Linky	Situé à 400 m d'une retenue d'eau qui elle-même n'est pas en bon état
Sanganamé	Pas de marigot ni de bas fond aux abords
Feki	Situé à côté d'une forêt classé et en aval d'un bas fond

Allotissement

Les études à confier aux entreprises concerneront 10 sites répartis selon trois (03) différents lots. En plus du critère géographique, l'allotissement a été réalisé en essayant d'équilibrer les activités entre les lots. Il est possible de soumissionner pour plusieurs lots, mais un Bureau d'études ne peut se voir attribuer qu'un (1) seul lot.

LOT 1

N°	Sites	Régions	Départements	Sous-Préfectures
1	Sionhouakaha	Poro	Dikodougou	Dikodougou
2	Séguebè	Poro	Dikodougou	Dikodougou
3	Trypoungo	Poro	Dikodougou	Guiembé

LOT 2

N°	Sites	Régions	Départements	Sous-Préfectures
4	Sordi	Tchologo	Ouangolodougou	Diawala
5	Lamékaha 2	Tchologo	Ferkessédougou	Koumbala
6	Séfongnékaha	Tchologo	Ferkessédougou	Togoniéré

Lot 2 :

N°	Sites	Régions	Départements	Sous-Préfectures
1	Gongonbel	Bounkani	Téhini	Téhini
2	Linky	Bounkani	Doropo	Niamoué
3	Sanganamé	Bounkani	Téhini	Téhini
4	Feki	Bounkani	Téhini	Téhini

ATTESTATION DE VISITE DE SITE

Maitre d'ouvrage : HELEN KELLER INTL (Bureau de Côte d'Ivoire)

Lieu du chantier : Sous-bureau Helen Keller Intl Korhogo

Objet : *REALISATION DE 10 FORAGES ET 10 SYSTEMES D'IRRIGATION DANS LES REGIONS DU PORO, TCHOLOGO ET BOUNKANI*

A COMPLETER PAR L'ENTREPRISE

Je soussigné(e),.....
représentant la société,
certifie sur l'honneur avoir effectué une visite préalable du site cité en objet, en vue
de l'exécution des travaux envisagés.

Je déclare avoir pris pleinement connaissance des lieux et de leurs spécificités, et
confirme que l'ensemble des éléments relatifs à la réalisation desdits travaux a été
pris en considération, y compris les insuffisances du Détail Quantitatif et Estimatif
(DQE) et du cahier de charges. En conséquence, je soumetts une offre exhaustive
et détaillée.

Fait à.....le.....

VISA DU MAITRE D'OUVRAGE OU REPRESENTANT

Date :

Nom et Signature :